



ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles a.s.b.l.

Politique communale et lutte contre la pauvreté

**Georges de Kerchove
Pierre Hendrick**

Collection « Regards croisés »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.

Cette loi précise entre autres que l'auteur *"dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci"* et qu'il a *"le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation."*

Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations *"effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...). Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."*

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.

Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection **Regards croisés** confronte les points de vue de différents acteurs sur une même question, y compris celui de personnes vivant la pauvreté.

Faire cause communale

Georges de Kerchove

La commune, dans notre pays, c'est la base de la démocratie et le premier lieu de la participation citoyenne. A la fois proche des habitants et largement autonome. C'est dire son importance, surtout pour les plus pauvres. Se pose en effet d'emblée la question de leur place au sein d'une communauté locale. Posons-la crûment : sont-ils ignorés, voire perçus comme des gêneurs dont on essaye de se débarrasser ? Comme si pour éradiquer la misère, il suffisait d'écarter ceux qu'elle défigure. Ne souhaite-t-on pas qu'ils restent cantonnés à l'extérieur de la cité, comme les lépreux du Moyen Age ou autres gueux indésirables que les prévôts chassaient à la tombée de la nuit ? Forment-ils, au contraire, la référence de toute politique et la mesure de la cohésion d'une commune ?

A l'entrée de certains immeubles privés, on peut encore lire *«interdit aux colporteurs et aux mendiants»*. Ailleurs, avec l'aide de gardes, certains propriétaires nantis s'associent pour ériger leur bien en forteresse inaccessible aux pauvres. A l'instar de ces propriétaires, les autorités locales détiennent de nombreuses clés pour ouvrir ou fermer leur territoire aux pauvres.

Là, on supprime les bancs publics pour empêcher les sans-abri de s'y reposer

Ici, un bourgmestre se vante de n'avoir sur le territoire de sa commune que quelques personnes bénéficiant du R.I.S.¹, mais omet de dire que le C.P.A.S. fait tout pour décourager les

¹ Le Revenu d'Intégration Sociale, qui a remplacé le minimex

demandes, allant jusqu'à ne pas les enregistrer. Et tant mieux si les demandeurs dépités tentent leur chance dans une autre commune réputée plus accueillante. Là, un C.P.A.S. a pour instruction de refuser systématiquement de payer les soins de santé aux illégaux, dans l'espoir que ceux-ci partiront ailleurs. Là encore, faute de pouvoir interdire la mendicité, le conseil communal vote la suppression de bancs publics, histoire d'empêcher les sans-abri de s'y reposer, sous prétexte qu'ils porteraient atteinte à la propreté ou à la sécurité du quartier.

Ici, on renvoie les mendiants par le train

Dans cette ville touristique, parce que leur présence détonne, la police a pour instruction d'appréhender les mendiants et de les renvoyer par le premier train. Ailleurs, les écoles communales adoptent une pratique élitiste en affectant les meilleurs enseignants aux écoles plus huppées. Et tant pis pour les élèves des écoles réputées « dures », majoritairement situées dans des quartiers défavorisés, qui trop souvent terminent sans diplôme, sans même savoir lire et écrire. Autre exemple et non des moindres : comment les sociétés de logement, souvent très proches sinon inféodées au pouvoir local, choisissent-elles entre la sauvegarde des équilibres financiers, et leur mission première de concrétiser le droit au logement garanti formellement par la Constitution ? A ce jour, aucune commune n'a osé mettre en œuvre un levier pourtant efficace pour loger en priorité les familles les plus précarisées : la réquisition d'immeubles inoccupés. Et pourtant la loi a été votée il y a plus de dix ans....

Mais nous pouvons influencer ces politiques

Tel est l'enjeu au quotidien d'une politique communale, essentiel pour que les plus démunis soient respectés dans leur dignité et leurs droits. Un exemple tout récent : dans cette même ville qui avait à l'époque supprimé les bancs publics, sous la pression d'associations, un échevin vient de s'engager à ce que les sans-abri soient enterrés dignement. Peu de choses peut-être, mais changement de regard quand même.

Les citoyens que nous sommes, peuvent influencer cette politique, par le vote bien sûr, mais aussi en interpellant les candidats, puis les élus, ou encore par une plus grande implication dans les différentes instances locales.

Ma commune et la lutte contre la pauvreté

Travail coordonné par Pierre Hendrick

Beaucoup peut-être se posent la question : « *Que peut faire la commune dans la lutte contre la pauvreté ?* » Cette question, je l'ai posée successivement à plusieurs mandataires locaux qui ont accepté d'y répondre. Il s'agit de Madame Myriam HILGERS, échevine à Molenbeek, Madame Chantal Noël, échevine à Bruxelles ville, Madame Anne-Marie Vincke, conseillère communale et conseillère au CPAS de Ganshoren et Monsieur Jacques Bauduin, président de la société de logement social à Molenbeek. Il faut noter que le contenu des échanges était à ce point riche qu'il a fallu « élaguer » fortement. Ce qui est repris ci-dessous est le fruit d'un choix arbitraire de ma part. En commençant les interviews, j'ai évoqué des thèmes qui me paraissaient prioritaires : logement, enseignement, aide sociale et administrative, vie associative, santé, accueil et citoyenneté.

Voici quelques idées qui ressortent des débats.

Le logement : un problème qui reste entier

C'est par la commune que sont prises les décisions d'insalubrité des logements. Si l'on veut éviter que ces décisions aient pour effet de chasser les habitants le plus souvent pauvres, vers d'autres taudis, la commune doit prévoir le relogement de ces personnes et familles. Diverses formules sont évoquées : maisons d'accueil, hôtel social, logement de transit.... Pour le logement social, chacun sait que la pénurie est sévère. Des plans sont en place. Seront-ils réalisés ? Chaque commune peut contribuer à leur succès. Les communes ont un rôle important de création, de rénovation et d'entretien de logements sociaux. Cela nécessite souvent un courage politique certain. Tous les mandataires interviewés se disent favorables à des quartiers où l'on promeut la mixité sociale. Les ghettos pour pauvres sont de très mauvaises solutions. Les contrats de quartiers dans les grandes villes ouvrent des perspectives intéressantes et permettent d'améliorer non seulement les logements, mais aussi l'environnement (trottoirs, espaces verts, voiries...)

Chacun a droit à un habitat décent, accessible. La hausse du prix de l'énergie rend la rénovation de beaucoup de logements indispensable. Les défauts d'isolation (portes, châssis, toitures..) entraînent une augmentation majeure de la facture énergétique, ce qui renforce encore la part du poste logement dans le budget déjà très serré. Les logements sociaux - ou au moins certains d'entre eux, les plus anciens - nécessitent souvent des rénovations complètes. Le développement des A.I.S. (agences immobilières sociales) pourrait contribuer à des avancées en terme de droit à l'habitat. Il faudrait que ces A.I.S. reçoivent plus de moyens. Le problème du logement des familles nombreuses reste entier. Que certains immeubles ou

appartements soient sous-occupés alors que des familles entières sont mal logées pose un problème politique dont les mandataires sont conscients.

L'enseignement : le scandale de l'illettrisme

Il est primordial que l'école joue son rôle d'accès à la lecture, à l'écriture et à la formation professionnelle. Les écoles de devoirs et les initiatives diverses de remédiation scolaire doivent être encouragées et soutenues. Il est inadmissible que des jeunes de 16 ou 18 ans restent illettrés. Il y a maintenant des chèques sport. Ne pourrait-il pas y avoir des chèques remédiation scolaire ?

A la demande répétée des familles, l'école doit plus que par le passé promouvoir la santé. Certaines communes ont sous diverses formes créé un fonds pour les activités extrascolaires. Cela permet à tous les enfants de participer et contribue à l'objectif santé. Il existe souvent des bibliothèques communales. Toute initiative visant à donner à l'enfant le goût du livre, du beau, du savoir, doit être encouragée. Les communes peuvent aussi jouer un rôle efficace, directement ou en soutenant les associations, dans la lutte contre l'illettrisme des adultes. En ce domaine, la demande continue d'être beaucoup plus forte que l'offre. Il existe, il faut le répéter, des listes d'attente.

L'aide sociale et administrative : des progrès restent à faire

Les mandataires déplorent l'attitude de certains C.P.A.S.. La loi organique prévoit pour ceux-ci un grand pouvoir d'initiative. Ils doivent devenir de véritables moteurs de l'action sociale. Le C.P.A.S. peut avoir un rôle de révélateur, il joue un rôle important dans la connaissance de la pauvreté. Il est parfois alerté par la police en cas de problèmes récurrents (mendicité, squat, violence..) Beaucoup de travailleurs des C.P.A.S. souhaitent mieux remplir leur rôle, aller au-delà des enquêtes sociales et promouvoir un vrai accompagnement qui permette aux intéressés d'émerger de la grande pauvreté, de redéployer des projets d'avenir. Toutefois, c'est souvent l'urgence, le contrôle, le travail administratif qui prennent la première place. Les C.P.A.S. des communes pauvres restent souvent de pauvres C.P.A.S., malgré les mécanismes de compensation. Est-il normal qu'un C.P.A.S. n'accepte de payer le déménagement d'une famille qu'à la condition que celle-ci quitte la commune ? Le C.P.A.S. doit, s'il veut être fidèle à sa mission, être proactif en vue d'assurer à tous une vie conforme à la dignité humaine. Un des aspects importants de la dignité humaine est l'activité rémunérée qui permet de sortir de l'assistance. Le C.P.A.S. a un grand rôle à jouer dans ce domaine, tant dans le domaine de l'information des usagers qu'éventuellement en tant qu'employeur.

La vie associative : des initiatives en synergie avec la commune

Chacun est d'accord : lutter contre l'exclusion, c'est retisser des liens sociaux et cela dans tous les domaines. De la consultation de nourrissons au club du 3^{ème} âge en passant par les organisations de jeunes, des associations politiques, culturelles, sportives, de « self help », les associations souvent existent. Que peut faire la commune ? Informer ? A coup sûr. Aider (par l'attribution de locaux, le soutien financier, l'aide logistique, etc.) en privilégiant des associations où les pauvres participent effectivement.

Il paraît particulièrement important de soutenir les initiatives touchant à la petite enfance : halte garderie, clubs de bébés, crèches, consultations de nourrissons. La petite enfance reste un moment déterminant pour l'avenir. Ceci implique aussi une responsabilité pour les associations. Seront-elles accueillantes pour les pauvres ou au contraire stigmatisantes et excluantes ?

La santé n'a pas de prix, elle a un coût

L'accès aux soins, facilité par les C.P.A.S., reste une demande importante des plus pauvres. Sinon, on retarde les soins, on souffre, les choses s'aggravent et les soins sont encore plus chers. Toutefois, cet accès aux soins via les C.P.A.S. reste un pis-aller. Il est stigmatisant et empêche le libre choix du prestataire de soins. L'aide médicale urgente accordée aux « sans papiers » passe par les C.P.A.S. Certains ne « jouent pas le jeu » et c'est ainsi que des personnes, vivant dans des conditions souvent difficiles, sont privées d'accès aux soins. C'est intolérable. La solution est alors pour elles de déménager vers une commune plus respectueuse des lois. Est-ce bien normal ?

La commune peut aussi de manière volontariste soutenir la promotion de la santé avec les consultations de nourrissons, le service de médecine scolaire. Enfin, des initiatives intéressantes soutenues par les communes ont été réalisées (appui à des campagnes de prévention). Il existe dans beaucoup de communes des sections locales de la Croix Rouge. C'est une excellente façon pour tous d'apprendre.

Accueil et citoyenneté : la convivialité, la participation, cela se cultive

Il paraît important d'accueillir les nouveaux arrivants, de les informer, de les guider dans leurs démarches. Un exemple : si les arrivants vont habiter un logement social, il est important qu'ils connaissent le 'cocolo' (conseil consultatif des locataires), ses responsables, le lieu de réunion. La vie associative en Belgique est riche ; encore faut-il la connaître et y participer. La participation aux activités implique, de la part des responsables, une démarche active vers les plus pauvres. Il faut se rappeler que la communication écrite passe souvent mal. Le contact personnel est beaucoup plus porteur. Le soutien aux associations où les plus pauvres participent est nécessaire. La participation effective des plus pauvres au débat citoyen reste un but à atteindre.

Conclusion ... provisoire

Nous le voyons, la commune peut être un acteur important dans la lutte contre la pauvreté. Mais cela ne s'improvise pas, il faut connaître, programmer, travailler dans un esprit volontariste, c'est-à-dire y consacrer temps, moyens, énergies. Rappelons qu'une lutte contre la pauvreté se doit d'être globale, prospective, concertée. Les autres niveaux de pouvoirs sont bien sûr concernés. Si l'on veut arriver à des résultats qui permettent d'émerger de la grande pauvreté, c'est tout un chemin qu'il faut parcourir. La lutte contre la pauvreté nécessite un engagement de tous. L'expérience nous apprend que toute initiative, tout projet peut laisser sur le côté les plus pauvres. La vigilance s'impose. N'hésitez pas à contacter vos élus en ce sens. C'est une démarche citoyenne.

Editeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2006